



AN 1866.

CANTON
de St André de Cubzac

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Commune de St André de Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} instance de
BORDEAUX.

Registre des Naissances.

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code Napoléon, coté et paraphé le présent registre, contenant *Vingt Vingt-feuillets* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de St André de Cubzac pendant l'an 1866.

A Bordeaux, le 31 décembre 1865.

Borondan

N° 1

Du 10 Janvier



Jacques Argout

Du dix Janvier mil huit cent soixante
six à neuf heures du matin

Acte de naissance de Jacques Argout, né hier
à huit heures du matin au village de Seignan commune
de St-André-de-Buchan, fils légitime de Pierre Argout
cultivateur âgé de vingt neuf ans et de Catherine Roussan
cultivatrice, âgée de vingt-un ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Seignan.

Le sex de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin Jean Mondon ferrugier, âgé de
soixante ans. Second témoin Jacques Montan, proprié-
taire âgé de quatre vingt ans. Demeurant en cette
commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par

Décédé à Saint Germain
(Gironde) le vingt deux
Novembre mil neuf cent
cinquante cinq
à vingt huit
Novembre mil neuf
cent cinquante cinq

le père de l'enfant nous avons revu le présent acte
qui les témoins ont signé avec nous après lecture
du dict acte qui a été en savoir.

En suite suivant la loi par moi Jean Montan
Canton maire de St-André-de-Buchan, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil

De la

Monsieur Mondon J. Montan

N° 2

Du 11 Janvier

Du dix huit Janvier mil huit cent soixante
six à six heures du matin.

Acte de naissance de Joseph Bérard, né hier à
quatre heures du matin au village de Tombouctou
commune de St-André-de-Buchan, fils légitime de Jean
Bérard tailleur de pierre, âgé de trente deux ans et de
Schizabette Gerian sans profession; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Tombouctou.

Joseph Bérard

Le sex de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin Jean Bérard propriétaire, âgé de quatre
vingt ans. Second témoin Gabriel Gerian tailleur âgé
de vingt huit ans. Demeurant en cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, maire de l'Anxi d'Arbaud, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Jean Berard / Henri Joly / J. M. Costant

N. 3
Du vingt huit janvier mil huit cent soixante
à deux heures du matin.

Acte de naissance de Marie Jeanne Valérie Roguillet, née hier à son lieu de naissance, au bourg de l'Anxi d'Arbaud, fille légitime de Michel Roguillet, receveur municipal, et de Marie Garbay, sans profession, âgée de trente quatre ans, mariée demeurant ensemble au bourg de l'Anxi d'Arbaud, l'époux âgé de quarante trois ans.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin André Charrier négociant, âgé de quarante quatre ans, second témoin Jean Bergey, heritier de la Noire, âgé de trente trois ans, demeurant à l'Anxi d'Arbaud.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, maire de l'Anxi d'Arbaud, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Marguerite / J. M. Costant

N. 4
Du 30 janvier

Acte de naissance de Anne Barbedette, née le vingt huit janvier courant à deux heures du matin, au bourg de l'Anxi d'Arbaud, fille naturelle de Michel Barbedette, employé de bureau, âgé de vingt sept ans, demeurant à l'Anxi d'Arbaud, et de Valérie Beaumont son épouse, âgée de vingt sept ans, mariée au bourg de l'Anxi d'Arbaud.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Gabriel Gontier tabac, âgé de soixante ans, second témoin Justin Camus marchand, âgé de vingt sept ans, demeurant au bourg de l'Anxi d'Arbaud.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Costant, maire de l'Anxi d'Arbaud, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin André Charrier négociant, âgé de quarante quatre ans, second témoin Jean Bergey, heritier de la Noire, âgé de trente trois ans, demeurant à l'Anxi d'Arbaud.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le tuteur et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

N. 5
Du 10 février

Acte de naissance de Marguerite Barbaud, née le huit de ce mois au village de Fontboudon, commune de l'Anxi d'Arbaud, fille légitime de Jean Barbaud cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Anne Korne sans profession, âgée de vingt huit ans, mariée et demeurant ensemble au dit lieu de Fontboudon.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Justin Camus marchand, âgé de vingt sept ans, second témoin Gabriel Gontier tabac, âgé de soixante ans, demeurant au bourg de l'Anxi d'Arbaud.

Saboté, âgé de vingt-huit ans, demeurant
à St. André de Cuchac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père du défunt, nous avons rédigé le présent
acte qui les témoins ont signé avec nous après lecture
et nous le déclarant que c'est en savoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, marié de St. André de Cuchac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Justin Camus
J. M. Castanet

N° 6

Deuxième témoins, mil huit cent soixante
six à neuf heures du matin

Acte de naissance de Suzanne Berthe Cathon
Dorige, née hier à huit heures du soir au bourg
de St. André de Cuchac; fille légitime de Bernard
Anatole Dorige, négociant, âgé de vingt quatre
ans, et de Marie-Anne Dorige, son épouse, âgée de dix
sept ans; mariés à Cuchac.

Le sexe du défunt a été reconnu être féminin.
Premier témoin Germain Gaudin, propriétaire
âgé de huit ans. Second témoin Vital Gaudin
Selli, âgé de quarante neuf ans, demeurant à
St. André de Cuchac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père du défunt, nous avons rédigé le présent
acte qui les témoins et le déclarant ont signé
avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, marié de St. André de Cuchac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Justin Camus
J. M. Castanet

N° 7

Deuxième témoins, mil huit cent soixante
six à neuf heures du matin



Jacques Giraud

Deuxième témoins, mil huit cent soixante
six à midi

Acte de naissance de Jacques Giraud, né hier à
sept heures du soir au village de Port-St. André
de St. André de Cuchac; fils légitime de son père
cultivateur, âgé de vingt trois ans, et de Marie
Dorin, sans profession, âgée de vingt-un ans; mariés
et demeurant ensemble au village de Port-St. André.

Le sexe du défunt a été reconnu être masculin.
Premier témoin Gabriel Gaudin, sabotier, âgé de
vingt huit ans. Second témoin Germain Dorige, marchand
âgé de vingt six ans, demeurant au bourg de St. André
de Cuchac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père du défunt, nous avons rédigé le présent
acte qui les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, marié de St. André de Cuchac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Giraud Jean
Justin Camus
J. M. Castanet

N° 8

Deuxième témoins, mil huit cent soixante
six à neuf heures du matin

Acte de naissance de Léonide Leonie Vironman
né aujourd'hui à huit heures du matin au bourg de St.
André de Cuchac; fille légitime de Samuel Vironman
et de Marie-Anne Dorige, son épouse, âgée de dix
sept ans; mariés à Cuchac.

Le sexe du défunt a été reconnu être féminin.
Premier témoin Germain Gaudin, propriétaire
âgé de huit ans. Second témoin Vital Gaudin
Selli, âgé de quarante neuf ans, demeurant à
St. André de Cuchac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père du défunt, nous avons rédigé le présent
acte qui les témoins et le déclarant ont signé
avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castanet, marié de St. André de Cuchac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Justin Camus
J. M. Castanet

Que la requête et présentation a été faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
constatée suivant la loi par nous Jean Michel
Castanet, maire de St. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Vivez-vous Edmond
S. M. Castanet

N° 9

Du dix huit Mars mil huit cent soixante
trois à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Etienne Giraud, né hier
à neuf heures du matin, à la Barrière commune de
St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Giraud
cultivateur âgé de quarant-trois ans et de Jeanne
Gouraud sans profession âgée de trente-trois ans,
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la
Barrière.

L'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Armand André ferrugier, âgé
de quarant ans, Second témoin Gabriel Gontier tabellier
âgé de vingt huit ans, demeurant au bourg de St. André
de Cubzac.

Sur la requête et présentation a été faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
que les témoins ont signé avec nous après lecture et non
le déclarant qui ne l'est au savoir.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel
Castanet, maire de St. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Armand
Giraud S. M. Castanet

N° 10

Du 24 Mars



Moan Dufournet, âgé de vingt ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu
de St. André de Cubzac.

Du vingt quatre Mars mil huit cent soixante
trois à huit heures du matin.

Acte de naissance de Moan Dufournet, né le
vingt Mars, à huit heures du soir au Château
commune de St. André de Cubzac, fils légitime de
Antoine Dufournet cultivateur, âgé de trente-huit ans,
et de Moan Dufournet sans profession, âgée de trente
ans.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Armand André ferrugier, âgé
de quarant ans, Second témoin Henry Lebiart
armurier, âgé de soixante-dix ans, demeurant au
bourg de St. André de Cubzac.

Sur la requête et présentation a été faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
et non le déclarant qui ne l'est au savoir.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel
Castanet, maire de St. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Armand
S. M. Castanet

N° 11

Du 26 Mars

Moan Chérie Labaud, âgée de vingt sept ans,
mariée et demeurant ensemble au dit lieu
de St. André de Cubzac.

Acte de naissance de Moan Chérie Labaud, née le
vingt six Mars, à huit heures du matin, au village de
Peyrillade commune de St. André de Cubzac, fille
légitime de Jean Labaud tisserand, âgé de vingt sept ans,
et de Moan Catharine Duvonq sans profession, âgée de
vingt ans.

L'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Gabriel Gontier tabellier, âgé de
vingt huit ans, Second témoin Marc Helme Barrière
âgé de vingt sept ans, demeurant au dit lieu de
St. André de Cubzac.

Deceide de Dubois (Giraud)
de quinze florins au plus
ont cinquante cinq
le dix huit florins au
ont cinquante cinq
le treize

N^o 12

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Etienne Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé un notaire royal nul.

Du vingt-neuf Mars mil huit cent soixante-dix à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Marie Olier, née hier à neuf heures du matin, au bourg de St André de Cubzac, fille de Jacques Olier, gendarme, âgé de trente huit ans, et de Jeanne Tardieu, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Jean Moreau persuquien, âgé de soixante ans, Second témoin Etienne Barbé, tisserand, âgé de vingt huit ans, demeurant à St André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Moreau J. E. Barbé J. E. J. M. Castant.

N^o 13

Du 31 Mars



Catharin Lafargue

Du trent-un Mars mil huit cent soixante-dix à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Catharin Lafargue, né hier à deux heures du soir au village de Fontbouzeau, commune de St André de Cubzac, fils de Jean Lafargue tisserand, âgé de vingt huit ans, et de Rose Tardieu, sans profession, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au village de Fontbouzeau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premiers témoins Jean Boni, professeur, âgé de quarante huit ans, Second témoin Etienne Domini, âgé de quarante deux ans, demeurant à St André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par nous Jean Michel Castant, Maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Moreau J. E. Barbé J. M. Castant.

Du sept Avril mil huit cent soixante-dix à six heures du matin.

Acte de naissance de Raymond Fourmet, né hier à six heures du soir au village de Fontbouzeau, commune de St André de Cubzac, fils de Jacques Fourmet, carrossier, âgé de vingt quatre ans, et de Philippine Bellus, tisserand, âgée de vingt huit ans; mariés et demeurant ensemble au village de Fontbouzeau.

Par acte en date du huit

Leur femme mil neuf cent neuf
uniront sur les registres de l'état
civil de cette commune, Raymond
Bouvier dont la naissance est
constatée dans l'acte de mariage
a contracté mariage avec Alice
Costera veuve de Paul Berthaut
dont mention faite par nous,
officier de l'état civil, le huit février
mil neuf cent neuf.

D. L. Ghan

Le sexe du enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Barthélemy Chien marchand agé
de quarante huit ans. Second témoin Jean Elzer marchand
agé de cinquante deux ans, demeurant au bourg de
S. André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte
que les témoins ont signé avec nous. Le déclarant après
lecture. Constaté suivant la loi par moi Jean Etchichet
Bastant, maire de S. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Unis
D. L. Ghan
S. M. Costera

no 19

Du 11 février

Marian Petit

Secrétaire à Saint-Jean
de la paroisse de Saint-Jean
mil neuf cent quatre-vingt
et deux, âgé de cinquante ans
muni de son pouvoir.

intéressé

Du onze février mil huit cent soixante six
à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie Petit, née ce
jour à onze heures du matin à la Vignolle, commune
de S. André de Cubzac, fille légitime de Chama
Petit cultivateur, âgé de quarante sept ans, et de
Marguerite Cartier cultivateuse, âgée de vingt quatre
ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la
Vignolle.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Léonard Imbert propriétaire
agé de soixante six ans. Second témoin Jean Elzer
propriétaire, âgé de soixante ans, demeurant à S.
André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le
déclarant qui a été vu par nous.

Constaté suivant la loi par moi Jean Etchichet Bastant, maire
de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de
l'état civil. Imbert, Elzer, S. M. Costera

no 16

Du 12 février



Jean Argout

Le onze février mil huit cent soixante six
à onze heures du soir.
Acte de naissance de Jean Argout, né ce jour
à onze heures du matin au village du sieu Compagnon
de S. André de Cubzac, fils naturel de Calaise
Argout cultivateur, âgé de vingt quatre ans, et de
Jeanne Barreau, sans profession, âgée de vingt
quatre ans, demeurant l'un et l'autre au village
du sieu.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Etchichet Bastant, agé de
quarante huit ans. Second témoin Jean Argout
sablottier, agé de quarante cinq ans, demeurant
à S. André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père Jean Argout qui a été vu par moi Jean Etchichet
Bastant, nous avons rédigé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous après lecture et nous
le déclarant qui a été vu par nous.

Constaté suivant la loi par moi Jean Etchichet
Bastant, maire de S. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.
Argout Etchichet S. M. Costera

Par leur acte de mariage en
date de ce jour, Jeanne Calaise
huit cent soixante six, Jean
Argout et Jeanne Barreau
ont légitimé leur enfant naturel
en date de ce jour, et ont
huit cent soixante six, le nom
de Jean Argout.
Le présent acte a été
huit cent soixante six.

no 17

Du 13 février

Léonard Imbert

Corat Martin

Du treize février mil huit cent soixante six
à onze heures du soir.

Acte de naissance de Léonard Imbert Corat
Martin, né ce jour à onze heures du soir
au village de S. André de Cubzac, fils légitime de
Jean Imbert propriétaire et de Marie Corat
propriétaire, âgée de vingt quatre ans, mariés et
demeurant ensemble au village de S. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Etchichet Bastant, agé de
quarante huit ans. Second témoin Léonard Imbert
propriétaire, agé de soixante six ans, demeurant
à S. André de Cubzac.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le
déclarant qui a été vu par nous.

Constaté suivant la loi par moi Jean Etchichet Bastant, maire
de S. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de
l'état civil. Imbert, Corat, S. M. Costera

Recevez des contributions indirectes, âgé de cinquante
un ans. Second témoin Jean Etadac, propriétaire, âgé
de soixante trois ans, demeurant au Bourg de L'Esch
de Culbac.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
en deux exemplaires ont été signés avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Jean Etadac
Castanet, maire de L'Esch de Culbac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé en tout saisi nul.

Martin
N. adal pour
J. M. Castanet

Du seize Avril mil huit cent soixante
six à dix heures du matin.

Par devant M. Castanet, notaire à
L'Esch de Culbac, arrondissement de Bordeaux,
souligné, et en présence des témoins ci-après nommés,
à comparu.

Monsieur Cathelin Lebouren, tenant
le café de commerce, demeurant à L'Esch de
Culbac, Grande rue.

Laquelle a, par son père, volontairement
reconnu pour son fils naturel l'enfant ci-dessus
regueté de l'acte de l'état civil de la commune de
L'Esch de Culbac, à la date du quatre février
mil huit cent quarante deux, sous le nom de Jean
Fortuné Lebouren, comme étant né le quatre
du dit mois de février de la comparante et de son
ex-commar. Commentant qu'à l'avenir, comme et la



fait par qu'à ce jour, l'enfant porte
le nom patrimonial de la comparante et que
mention de l'enfant soit faite sur tous registres et
actes qui lui en tra.

Dont acte.

Acté et passé à L'Esch de Culbac, en
la commune de la comparante, l'an mil huit cent
soixante six, le quatre Avril.

En présence de M. M. Pierre Barthélemy propriétaire
et Louis et Jacques Chistolé Cellier, parents
et adjoints au Maire de L'Esch de Culbac,
démourant l'un et l'autre à L'Esch de Culbac,
témoin requis.

Après lecture, la comparante a signé avec le
témoin et le notaire.

La lecture du présent acte par M. Castanet
et la signature par la comparante ont eu lieu en la
présence réelle de deux témoins instrumentaires.

Signé: Cathelin Lebouren, P. Barthélemy Cellier
et Castanet, c. dernier notaire.

Enregistré à L'Esch le quatre Avril 1866
f° 86, v. 27, reçu cinq francs Vicom et Veuve, tenants
quatre centimes, sign. Brucy.

Signé Castanet.

Pour copie conforme.
L'Esch de Culbac le six Avril mil
huit cent soixante six.

Constaté devant la loi par moi Jean
Etadac Castanet, maire de L'Esch de Culbac,
faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

J. M. Castanet

N^o 19
Du 20 Avril
Jean Bellu
D'écède à Saint-André de Culbuc, le
neuf février mil neuf
cent cinquante
à die Poirier mil neuf
cent cinquante
P. Le Maire
J. Poirier

Du vingt et six mil huit cent soixante en
huit heures du matin.
Acte de naissance de Jean Bellu, né hier à
trois heures du soir au village de Tomboucou commun
de St André de Culbuc, fils légitime de Jean Bellu
soutenu de pères, âgé de vingt quatre ans, et de Marie
Grélaud sans profession, âgée de vingt deux ans,
mariés et communant ensemble au dit lieu de Tomboucou.
Le dit enfant a été reconnu et marqué.
Premier témoin Jean Rousseau concubine de la Mairie
âgé de soixante ans. Second témoin Jean Pottet
domicilié, âgé de trente quatre ans, demeurant à St
André de Culbuc.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
que les témoins ont signé avec nous après lecture et
non le déclarant qui a été noté.
Constata suivant la loi par moi Jean Michel
Castant, maire de St André de Culbuc, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.
J. Michel
Jean Pottet
P. M. Castant

N^o 20
Du 21 Avril
Pierre Largeteau

Du vingt un avril mil huit cent soixante
en à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Largeteau, né
aujourd'hui à trois heures du matin au village de la
Gâté commun de St André de Culbuc, fils légitime
de Jean Largeteau tenuce âgé de trente cinq ans et
de Catherine Stemannien sans profession, âgée de
trente cinq ans, mariés et communant ensemble au
dit lieu de la Gâté.
Le dit enfant a été reconnu et marqué.
Premier témoin Jean Rone propriétaire, âgé de
quarante huit ans. Second témoin Jean Rousseau
concubine de la Mairie, âgé de soixante ans
demeurant à St André de Culbuc.



Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
et non le déclarant qui a été noté.
Constata suivant la loi par moi Jean Michel
Castant, maire de St André de Culbuc, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.
J. Michel
Jean Pottet
P. M. Castant

N^o 21
Du 22 Avril
Jean Macaire

Du vingt deux avril mil huit cent soixante
en à huit heures du matin.
Acte de naissance de Jean Macaire, né hier
à onze heures du soir au bourg de St André de Culbuc
fils légitime de Joseph Macaire menuisier, âgé de
vingt neuf ans et de Marguerite Roy sans profession,
âgée de trente ans, mariés et communant ensemble au
bourg de St André de Culbuc.
Le dit enfant a été reconnu et marqué.
Premier témoin Jean Rousseau, concubine de la
Mairie, âgé de soixante ans. Second témoin Pierre
Largeteau propriétaire, âgé de cinquante ans, habitant
de cette commune.
Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
et non le déclarant.
Constata suivant la loi par moi Jean
Michel Castant, maire de St André de Culbuc,
faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.
J. Michel
Jean Macaire
Laurent
P. M. Castant

1173
Du 1^{er} Mai

Ministres pollicent
Aubert

Edouard

Extrait du acte de baptême
du huitième jour du mois
de mai, enregistré au
tribunal de la justice de
paix de la commune de
Cubac, le sixième jour
du mois de mai, l'année
républicaine, à l'effet
d'enregistrer l'acte de
baptême du huitième
jour du mois de mai, l'année
républicaine.

Du premier Mai mil huit cent soixante
trois à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jean et pollucien
né le vingt-neufième à quatre heures du soir au
bourg de St. André de Cubac, fils légitime de
Jacques et Anne Marie, tous deux mariés, âgés
de huit ans, et de Jeanne Marie, leur sœur, âgée
de huit ans; mais et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubac.

Le second enfant a été reconnu être
Premier témoin Mathurin Durand, charpentier
âgé de cinquante ans. Second témoin Henry Savin
pharmacien âgé de vingt six ans, demeurant tous les
deux au bourg de St. André de Cubac.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté devant le loi par moi Jean Michel
Cassant, maire de St. André de Cubac, remplissant
la fonction l'officier public de l'état civil.

A. M. Durand (Durand) H. Savin
J. M. Cassant

1173
Du 7 Mai

Barthélemy Dugas

Barthélemy Dugas

Extrait du acte de baptême
du huitième jour du mois
de mai, enregistré au
tribunal de la justice de
paix de la commune de
Cubac, le sixième jour
du mois de mai, l'année
républicaine, à l'effet
d'enregistrer l'acte de
baptême du huitième
jour du mois de mai, l'année
républicaine.

Du sept Mai mil huit cent soixante
trois à trois heures du soir.

Acte de naissance de Barthélemy Dugas
né le sixième à deux heures du soir au bourg de
St. André de Cubac, fils légitime de Jean Dugas
nommé, âgé de vingt sept ans, et de Marie
Jeanne, sa femme, âgée de vingt six ans,
mais et demeurant ensemble au bourg de
St. André de Cubac.

Le second enfant a été reconnu être
Premier témoin Jean Savin, nommé, âgé de



1173
Du 10 Mai
Michel Jean

Extrait du acte de baptême
du huitième jour du mois
de mai, enregistré au
tribunal de la justice de
paix de la commune de
Cubac, le sixième jour
du mois de mai, l'année
républicaine, à l'effet
d'enregistrer l'acte de
baptême du huitième
jour du mois de mai, l'année
républicaine.

Acte de naissance de Michel Jean, né
le dixième à huit heures et demie du soir
au bourg de St. André de Cubac, fils légitime
de Guillaume Jean, nommé, âgé de vingt
huit ans et de Marie Anne, sa femme, âgée
de dix neuf ans; mais et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubac.

Le second enfant a été reconnu être
Premier témoin Jean Claude Sabot, âgé
de quarante huit ans. Second témoin Jean
Sabot, âgé de quarante cinq ans. Habitants de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le
présent acte que les témoins et le déclarant ont

J. M. Cassant

1173
Du 11 Mai

Michel Jean

Extrait du acte de baptême
du huitième jour du mois
de mai, enregistré au
tribunal de la justice de
paix de la commune de
Cubac, le sixième jour
du mois de mai, l'année
républicaine, à l'effet
d'enregistrer l'acte de
baptême du huitième
jour du mois de mai, l'année
républicaine.

Du onze Mai mil huit cent soixante
trois à trois heures du soir.

Acte de naissance de Michel Jean, né
le dixième à huit heures et demie du soir
au bourg de St. André de Cubac, fils légitime
de Guillaume Jean, nommé, âgé de vingt
huit ans et de Marie Anne, sa femme, âgée
de dix neuf ans; mais et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cubac.

Le second enfant a été reconnu être
Premier témoin Jean Claude Sabot, âgé
de quarante huit ans. Second témoin Jean
Sabot, âgé de quarante cinq ans. Habitants de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le
présent acte que les témoins et le déclarant ont

J. M. Cassant

signé avec nous après lecture
 Constaté suivant la loi par nous
 Jean Michel Castant, maire de l'état
 de Cuhac, remplissant les fonctions d'officier
 public de l'état civil.

Arroyat
 Clastre Jean
 M. Constant

N° 26
 Du vingt-trois Mai mil huit cent
 soixante-trois de deux heures du soir.
 Acte de naissance de Jeanne Prine, née hier
 à une heure du matin au bourg de S. André de Cuhac,
 fille légitime de François Prine tombé âgé de trente
 ans et de Marguerite Teltjine sans profession, âgée de
 vingt-huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de
 S. André de Cuhac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Etienne Bert tombé âgé de
 vingt-huit ans, second témoin Jean Raymond tombé
 âgé de vingt-huit ans, habitants de cette commune.
 Sur la requête et présentation à nous faite par
 le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte au
 vu du témoin et le déclarant ont signé avec nous après
 lecture. Constaté suivant la loi par nous Jean Michel
 Castant, maire de l'état de Cuhac, remplissant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Prine
 Bert Raymond
 M. Constant

N° 26
 Du 30 Mai



Antoon

De trente Mai mil huit cent soixante-trois
 à une heure du soir
 Acte de naissance de Antoon, né à midi
 deux heures du matin au village de Lestabot, commune
 de S. André de Cuhac, fils naturel de Jean
 Garman sans profession, âgé de vingt-neuf ans et de
 son épouse, demeurant le soir de l'enfant au dit
 lieu de Lestabot.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Rousseau concubine de la commune
 âgé de soixante-un ans, second témoin Jean Ringier
 habitant de la commune âgé de trente-quatre ans,
 habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
 par Madame V. Petit sage femme, nous avons
 rédigé le présent acte au vu du témoin et le déclarant
 ont signé avec nous après lecture.
 Constaté suivant la loi par nous Jean Michel
 Castant, maire de l'état de Cuhac, remplissant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Petit
 Ringier
 Rousseau
 M. Constant

N° 27
 Du 1^{er} Juin

Paul Verdon

Par acte en date du vingt-trois
 mai mil huit cent soixante-trois
 enregistré à l'état civil de cette commune
 Paul Verdon a été déclaré légitime
 enfant de son père et de sa mère
 par acte de mariage en date du
 vingt-trois mai mil huit cent
 soixante-trois.

De premier Juin mil huit cent soixante-trois
 à huit heures du matin.
 Acte de naissance de Paul Verdon né hier
 à six heures du soir au port de Plagne commune
 de S. André de Cuhac, fils légitime de François
 Verdon charpentier âgé de quarante ans et de Marie
 Girard sans profession, âgée de trente-un ans, mariés
 et demeurant ensemble au dit lieu du port de Plagne.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
 Premier témoin Jean Rousseau concubine de la
 commune âgé de soixante-un ans, second témoin
 Jean Ringier habitant de la commune âgé de trente-quatre ans,
 habitants de cette commune.

De cede à Saint André de Cîteaux, à Paris, au 1^{er} mil huit cent cinquante et un, le 1^{er} août mil huit cent cinquante et un, P. L. Moire.

habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père du défunt, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castaret, maire de St André de Cîteaux, remplissant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Pons Verdesse
J. M. Castaret

De vingt six fin mil huit cent soixante six à six heures du matin.

Acte de naissance de Chiodar Viguié né hier à six heures du matin au Bourg de St André de Cîteaux, fils légitime de Isaac Viguié marié, âgé de trente six ans et de Marie Courmède sans profession, âgée de trente quatre ans, mariée et demeurant ensemble au Bourg de St André de Cîteaux.

Le sexe du enfant a été reconnu masculin.

Premier témoin Jean Voreman conjugué de la commune, âgé de soixante un ans. Second témoin Léonard Poullet propriétaire, âgé de soixante six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père du défunt, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castaret, maire de St André de Cîteaux, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Pons Verdesse
J. M. Castaret

N° 29

De 9 juillet



Francis Peyroulet

De cinq juillet mil huit cent soixante six à huit heures du matin.

Acte de naissance de Francis Peyroulet né à six heures du matin au village de Calongé, commune de St André de Cîteaux, fils légitime de Jean Peyroulet cultivateur, âgé de trente ans, et de Jeanne Chénard sans profession, âgée de vingt cinq ans, mariée et demeurant ensemble au dit lieu de Calongé.

Le sexe du enfant a été reconnu masculin. Premier témoin Jean Chauvin propriétaire, âgé de quarante sept ans. Second témoin Pierre Denis propriétaire, âgé de quarante sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père du défunt, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castaret, maire de St André de Cîteaux, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Pons Verdesse
J. M. Castaret

J. Pons Verdesse
J. M. Castaret

De six juillet mil huit cent soixante six à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Marie Simon née à quatre heures et demie au village de Vergant, commune de St André de Cîteaux, fille légitime de Pierre Simon cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Poullet cultivateur, âgée de

N° 30

De 6 juillet

Marie Simon

vingt trois ans; marié et demeurant ensemble
au dit lieu de Neugant.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Clothe sabotier, âgé de
quarante cinq ans. Second témoin Jean Rousseau
concuirge de la Mairie, âgé de soixante un ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que le témoin et le déclarant ont signé
avec nous après lecture.

Constaté devant celui par nous Jean
Michel Castant, mari de St. André de Cuhac,
faisant la fonction d'officier public de l'état
civil.

Clothe *Joseph* Secours Pore
St. M. Castant

N° 32

De 13 juillet

Paul Fabre

De trois juillet mil huit cent soixant
six à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Paul Fabre né hier
à neuf heures du matin au bourg de St. André de Cuhac,
fils légitime de Joseph Louis Fabre rentier, âgé de
cinquante sept ans, et de Basile de Léontine Chiessey,
âgé de vingt neuf ans; marié et demeurant ensemble
au bourg de St. André de Cuhac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Boni propriétaire, âgé de
quarante huit ans. Second témoin Jean Rousseau
concuirge de la Mairie, âgé de soixante un ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous



N° 33

De 14 juillet

Pierre Pothee

fait par le père de l'enfant, nous avons rédigé 13.
le présent acte que le témoin et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.

Constaté devant celui par nous Jean Michel
Castant, mari de St. André de Cuhac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Pore St. M. Castant

De quatorze juillet mil huit cent
soixante six à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Pothee né
le onze juillet à minuit au bourg de St. André de
Cuhac, fils légitime de Etienne Pothee
âgé de trente cinq ans et de Marie Andrieux
sans profession, âgée de trente sept ans; marié et
demeurant ensemble au bourg de St. André de
Cuhac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Rousseau concuierge de
la Mairie, âgé de soixante un ans. Second témoin
Joseph Hoqueux, âgé de cinquante ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent
acte que le témoin et le déclarant ont signé
avec nous après lecture.

Constaté devant celui par nous Jean
Michel Castant, mari de St. André de
Cuhac, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

Hoqueux Pothee St. M. Castant

N° 33

Du 16 Août

Maria Essieu

Décédée au Bourg

(grande), le premier

janvier mil neuf cent

vingt-cinq

La Mairie

de Saint

André de Colzac

le 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

du 16

Du dix huit mil huit cent soixante six
à huit heures du matin
Acte de naissance de Marie Essieu, née le quatorze
Août à sept heures du matin au Bourg de St André de
Colzac, fille légitime de Jean Essieu jardinier âgé de
trente quatre ans et de Jeanne Guindou sans profession
âgée de trente quatre ans, demeurant ensemble au Bourg
de St André de Colzac et mariés

Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin
Premier témoin Pierre Bert tonnelier âgé de vingt
huit ans. Second témoin Jean Esclapart jardinier âgé de
cinquante trois ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
a été lu et déclaré lue ont signé avec nous après lecture
Constaté devant la loi par nous Jean Michel
Castaing, marié de St André de Colzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

René C. Port

St André de Colzac

N° 34

Du 23 Août

Maria Bert

Décédée au Bourg

(grande), le premier

janvier mil neuf cent

vingt-cinq

La Mairie

de Saint

André de Colzac

le 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

Du vingt trois Août mil huit cent
soixante six à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jeanne Marie
Bert, née à six heures du matin au Bourg de St André
de Colzac, fille légitime de Pierre Bert
tonnelier âgé de vingt huit ans et de Jeanne
Bourreau sans profession, âgée de vingt trois
ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg

Décédée à Saint
André de Colzac, le
sept mai mil neuf cent
quarante huit.
Le sept mai mil neuf cent
quarante huit
La Mairie

De Saint

André de Colzac

le 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

du 23

Du 23 Août mil huit cent soixante six
à huit heures du matin
Acte de naissance de Marie Essieu, née le quatorze
Août à sept heures du matin au Bourg de St André de
Colzac, fille légitime de Jean Essieu jardinier âgé de
trente quatre ans et de Jeanne Guindou sans profession
âgée de trente quatre ans, demeurant ensemble au Bourg
de St André de Colzac et mariés

Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin
Premier témoin Jean Nadal propriétaire âgé
de soixante neuf ans. Second témoin Pierre
Durant propriétaire âgé de soixante cinq
ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui
a été lu et déclaré lue ont signé avec nous après lecture
Constaté devant la loi par nous Jean Michel
Castaing, marié de St André de Colzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

René C. Port

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

St André de Colzac

Le père du défunt, nous avons rédigé le présent acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Castanet, maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Pezard Jules
J. M. Castanet

N° 36
Du 12 septembre mil huit cent
soixante-trois à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Elisabeth Biais
née hier à midi au lieu du port de Plagne commune de St André de Cubzac, fille légitime de Jean Biais
marié, âgé de trente ans, et de Jeanne Goubert d'au
professeur âgé de vingt-neuf ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu du port de Plagne.

Le sexe du défunt a été reconnu être féminin.
Premier témoin Etienne Nest teneur d'âge de
vingt-huit ans. Second témoin Jean Roussier teneur
de la mairie âgé de soixante-un ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous
faite par le père du défunt, nous avons rédigé le
présent acte que le témoin et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean
Michel Castanet, maire de St André de
Cubzac, faisant la fonction d'officier public
de l'état civil.

C. Biais
J. M. Castanet

N° 37

Du 14 septembre

Francis Girault

N° 37
Du 14 septembre mil huit cent
soixante-trois à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Francis Girault
né hier à quatre heures du soir au bourg de St André
de Cubzac, fils légitime de Francis Girault
marié, âgé de vingt-cinq ans et de Marie-Anne
Castanet âgée de vingt-trois ans, mariés et demeurant
ensemble au bourg de St André de Cubzac.

Le sexe du défunt a été reconnu être masculin.
Premier témoin Justin Camus maréchal, âgé de
vingt-sept ans. Deuxième témoin Jean Roussier teneur
de la mairie âgé de soixante-un ans, habitant de
cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père du défunt, nous avons rédigé le présent
acte que le témoin et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean
Michel Castanet, maire de St André de Cubzac
faisant la fonction d'officier public de l'état civil.
Francis Girault
J. M. Castanet

N° 38

Du 17 septembre

Etienne Gellat

N° 38
Du 17 septembre mil huit cent
soixante-trois à onze heures du matin.

Acte de naissance de Etienne Gellat né hier à
neuf heures du matin au village de Compost Commune
de St André de Cubzac, fils légitime de Etienne
Gellat teneur d'âge de vingt ans et de Marie-Anne
Girault sans profession, âgée de vingt ans, mariés
et demeurant ensemble au dit lieu de Compost.

Le sexe du défunt a été reconnu être masculin.
Premier témoin Etienne Roussier teneur
de la mairie, demeurant à Compost.

Commune de St. Laurent, Canton de St. Pierre de Cubac.
Second témoin Jean Rousseau, conjugué de la commune
agré de sa vie au on, demeurant en cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous après lecture et nous l' déclarant
qu'il est en l'état.

Constaté suivant la loi par moi Jean Miché
Bastant, maire de St. Pierre de Cubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Miché *J. Rousseau* *J. Bastant*

Du dix sept Septembre mil huit cent

soixante six à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Charles Girie né
aujourd'hui à quatre heures du matin au bourg de St.
Pierre de Cubac, fils légitime de Vital Girie père
de cubac, âgé de trente deux ans et de Marie Magdeleine
Bastant sans profession, âgée de vingt neuf ans, mariés
et demeurant ensemble au bourg de St. Pierre de
Cubac.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Girie Vigi marchand, âgé de
vingt six ans. Second témoin Jean Rousseau, conjugué
de la commune, âgé de soixante un ans, habitant de cette
commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte
que les témoins et le déclarant ont signé avec nous
après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Miché
Bastant, maire de St. Pierre de Cubac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Miché *Vital Girie* *Eusebe Vigi*
J. Bastant

N° 40

Du 17 7^{bre}

Maria Magdeleine
Amata Camus

Du dix neuf Septembre mil huit cent 18.
soixante six à cinq heures du matin.

Acte de naissance de Marie Magdeleine
Amata Camus née à trois heures du soir au bourg
de St. Pierre de Cubac, fille légitime de Nicolas
Justin Camus marchand, âgé de vingt sept ans
et de Marie Philomène Papron, âgée de vingt ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de St.
Pierre de Cubac.

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin François Paulin, marchand, âgé
de vingt six ans. Second témoin Jean Rousseau
conjugué de la commune, âgé de soixante un ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Miché
Bastant, maire de St. Pierre de Cubac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Miché *François Paulin* *Camus Justin*
J. Bastant *J. Rousseau*

N° 41

Du 26 7^{bre}

Jeanna Thorguot

Du vingt six Septembre mil huit cent

soixante six à six heures du soir.

Acte de naissance de Jeanna Thorguot
née à cinq heures du soir au village de Pont
de St. Pierre de Cubac, fille légitime de Jean Thorguot
sans profession, âgé de vingt six ans, marié et
demeurant ensemble au dit lieu du pont de
St. Pierre.

Décédée à Saint André
de Cubzac (cérémonie)
le 10 septembre mil
neuf cent cinquante
un.

Requies

Le père de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Antoine Argouet et Jean
Cordouan, âgé de trente cinq ans. Second témoin Jean
Desca, facteur, âgé de quarante trois ans, habitants
de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castant, mari de S. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Bouquet Vigonpe

Desca
S. M. Castant

x quatre
Approuvé le 10
septembre mil
neuf cent cinquante
un.

Requies

S. M. Castant

N° 12

Du 24 9^h

Georges

Par acte en date du
septembre mil
neuf cent cinquante
un.

Du vingt Octobre mil huit cent soixante
un à deux heures du matin.

Acte de naissance de Georges né hier à minuit
au bourg de St André de Cubzac, enfant naturel
de Jean Audouin marchand âgé de vingt neuf
ans, demeurant au bourg de St André de Cubzac, et
de Jeanne Audouin.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Roumieu concubine de la
mère, âgé de soixante un ans. Second témoin
Jean Vêros propriétaire âgé de cinquante deux ans,
habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par Madame M. Petit 1^{re} femme, âgée de
soixante neuf ans, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

L'enfant enregistré
a été reconnu
Georges, a été reconnu
par la mère Jeanne
Audouin.

N° 13

Du 2 9^h

Pierre Massol

N° 14

Du 3 9^h

Anne Argouet

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castant mari de S. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public
de l'état civil.

Requies
S. M. Castant

Du deux Novembre mil huit cent soixante
un à deux heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Massol né
hier à midi et demi au bourg de St André de
Cubzac, fils légitime de Veran Massol tailleur
à pied âgé de vingt six ans et de Jeanne
Biquen sans profession âgée de dix huit ans;
mariés et demeurant ensemble au bourg de St
André de Cubzac. L'enfant est reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Biquen marié, âgé
de quarante deux ans. Second témoin Jean Roumieu
concubine de la mère, âgé de soixante un ans, habitants
de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que les témoins et le déclarant ont signé avec
nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castant, mari de S. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Pierre Biquen
S. M. Castant

Du deux Novembre mil huit cent soixante
un à deux heures du matin.

Acte de naissance de Anne Argouet
née à deux heures et demi au bourg de St André de
Cubzac, fille légitime de Veran Massol tailleur
à pied, et de Jeanne Biquen sans profession, mariés
et demeurant ensemble au bourg de St André de
Cubzac.

Cubac, fils légitime de Argeu et Jean Catholique
et de Marguerite Desfosse cultivateur, âgé de
vingt quatre ans, marié et demeurant ensemble au
dit lieu de Parais. Le tiers de l'enfant a été reconnu et
financé. Premier témoin Darnon de Sarrasin garde
champêtre, âgé de cinquante deux ans. Second témoin
Jean Rousseau concubine de la Mairie âgé de soixante
un ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous faite
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent
acte que le témoin ont signé avec nous après lecture
et nous le déclarant que c'est dit ne savoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Bastant, maire de St André de Cubac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Sarrasin J. M. Bastant

N° 45
Du 8 9^{bre}
Dix quatre Novembre mil huit cent
soixante six à quatre heures du matin.

Acte de naissance de Marie Vincennes
née le six Novembre courant à sept heures du matin,
au village du port de Plagne commune de St
André de Cubac, fils légitime de Jean Vincennes
tonnelier âgé de trente trois ans et de Elisabeth
Peneau sans profession, âgé de trente deux ans,
marié et demeurant ensemble au dit lieu du
port de Plagne.

Le tiers de l'enfant a été reconnu et financé
Premier témoin Jean Rousseau concubine de
la Mairie âgé de soixante un ans. Second témoin
Jean Vergéon employé du télégraphe, âgé de
vingt quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous

faite par le père de l'enfant nous avons rédigé
le présent acte que le témoin ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Bastant, maire de St André de Cubac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Vergéon J. M. Bastant

N° 46

Du 11 9^{bre}

Jean Fontomau

Deux Novembre mil huit cent
soixante six à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jean Fontomau
né à huit heures du soir au village de Plagne
commune de St André de Cubac, fils légitime
de Jean Fontomau cultivateur âgé de vingt
deux ans et de Françoise Bonin cultivateur
âgé de vingt deux ans, marié et demeurant
ensemble au dit lieu du port de Plagne.

Le tiers de l'enfant a été reconnu et financé

Premier témoin Gaston Lohme cultivateur
âgé de quarante deux ans. Second témoin Jean
Rousseau concubine de la Mairie âgé de
soixante un ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a nous
faite par le père de l'enfant nous avons rédigé
le présent acte que le témoin ont signé avec nous
après lecture et nous le déclarant que c'est dit ne savoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean
Michel Bastant, maire de St André de
Cubac, faisant la fonction d'officier civil
de l'état civil.

J. M. Bastant

89:47

Dec 15 9 h.

Ann. Charpentier à Cabanier, commun de 1. An. d. Cabanier.
 — fils légitime de Jean Charpentier Cultivateur, âgé
 de trente trois ans et de Marie Drillon Cultivatrice
 de trente ans, et de Marie Drillon Cultivatrice
 de vingt ans, mariés et demeurant ensemble
 à Cabanier.

[illegible]

Le huc de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Rousseau concierge de
l'ami, âgé de soixante un ans. Second témoin
Louis Contonvies âgé de trente deux ans,
tante de cette Communauté.

Sur la requirition et presentation à nous
faite par le père de l'enfant, nous avons résigné
le présent acte que les témoins ont signé avec
nous après lecture et non le déclarant qui a
put en savoir.

Constant, résidant au Palais National, par
Michel Castant, maître de l'École de
Cubier, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil. *LEPINE*

Petit J. M. Cantan

Nº 48

Dec 17 9th

Acte de naissance de Jean Soullignac
Don Soullignac né hier à six heures du soir au village de Rebours
 commun de St-Maur-de-Cubzac; père ligetier et
Pierre Soullignac cultivateur âgé de vingt ans
 et de Jeanne Herbet cultivateuse âgée de vingt et un
 ans et tous deux ensemble au St-Maur de

Du trois Novembre mil huit cent soixante
six à quatre heures du soir.

Noté à naissance de Jean Charpentier
ni au jour de son a cinq heures du matin au village
de Chalamian, commune de St. André de Cubzac
fils légitime de Jean Charpentier cultivateur, âgé
de 40 ans. Marie Drillon culti-

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. 19

167
Premier témoin Jean Prince menuisier, âgé de
trente huit ans, Second témoin Dorian Caron
âgé de quarante quatre ans, propriétaires, habitans
de cette Commune.

Que la requête et présentation a été
faite par le tiers de l'enfant non armé, et
le présent acte que le tiers et le déclarant ont
signé avec nous après lecture.

Bastant maitre de l'ordre de St Louis faisant
la fonction d'officier public du dit état civil

Deutignac & Co. Bordeaux

No 49

Dec 17 96

Mme Marguerite Bourg a St André de Buchan, fille légitime de J.
Bellouard Etienne Bellouard négociant, âgé de vingt huit
ans et de Jeanne Marie Chouet Catherine épouse
de son père et de son grand-père.
Mme profession âgée de vingt deux ans, mariée et
d'un fils et d'une fille.
Mme profession âgée de vingt deux ans, mariée et
d'un fils et d'une fille.
Mme profession âgée de vingt deux ans, mariée et
d'un fils et d'une fille.

[illegible]

Le bon de l'empire a été reconnu que j'en ai
Premier témoin George Abadie clerc de notaire.

âgé de vingt deux ans. Second nommé Jean Boudry
Né à la Morue âgé de trente quatre ans, habit
de cette Commune.

par le peu de l'important avec nous, à dire le point de
que les hommes ont signé avec nous, après l'autre, avec
que le disant.

Decedee a St Savin
de Blaye (Garde), le
vingt trois Aout mil sept
cent soixante
le 27 Aout 1860
le Maire
Amisouin

Constaté suivant le li par moi Jean Michel Constant, marié de S. André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

E. B. Moreau, Notaire J. Moreau

De vingt-un Novembre mil huit cent soixante-trois à onze heures du matin.

N.º 10
Du 21 9^{bre}
Acte de naissance de Antoine et Adéaue ni aujourd'hui à six heures du matin au village du Bruché commun de S. André de Cubac; fils d'Antoine et Adéaue légitime de Jean Nadou cultivateur, âgé de trente-un ans et de Marie Lartigue cultivateuse, âgée de trente-cinq ans; mariés et habitant ensemble au dit lieu du Bruché.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin. Premier témoin Pierre Laurent propriétaire âgé de cinquante ans. Second témoin Jean Rousseau cultivateur de la commune âgé de soixante-un ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a été un savoir.

Constaté suivant le li par moi Jean Michel Constant, marié de S. André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Laurent, Notaire

J. Moreau

N.º 11
Du 1^{er} D^{bre}
Du premier Décembre mil huit cent soixante-trois à deux heures du soir.
Acte de naissance de François Robert, né le vingt-neuf Novembre dernier au village de

commune de S. André de Cubac; fils 20
légitime de Jean Robert cultivateur, âgé de trente-deux ans et de Marie Lartigue cultivateuse, âgée de vingt-neuf ans; mariés et habitant ensemble au dit lieu de S. André.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin. Premier témoin Jean Rousseau cultivateur de la commune âgé de soixante-un ans. Second témoin Guillaume Rousseau propriétaire âgé de soixante-trois ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a été un savoir.

Constaté suivant le li par moi Jean Michel Constant, marié de S. André de Cubac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Moreau, Notaire

J. Moreau

N.º 12
Du 4 D^{bre}
Des quatre Décembre mil huit cent soixante-trois à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Jean Monestes né hier à quatre heures du soir au bourg de S. André de Cubac; fils légitime de Antoine et Monestes cultivateur, âgé de vingt-deux ans et de Catherine Dérailleur sans profession, âgée de dix-neuf ans; mariés et habitant ensemble commune de S. André de Cubac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin. Premier témoin Jean Rousseau cultivateur de la commune âgé de soixante-un ans. Second témoin Jean Rousseau propriétaire âgé de soixante-trois ans, habitant de cette commune. Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et non le déclarant qui a été un savoir.

Le témoin et le déclarant ont signé avec nous
après lecture
Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castaret, maire de l'Antré de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Camille
Thérèse
J. M. Castaret

Du dix Décembre mil huit cent soixante
trois à dix heures du matin.

Acte de naissance de M^{lle} Augustine Doni, née
hier à dix heures du soir au lieu de Seignan commune
de l'Antré de Cubzac; fille légitime de Jean Doni
marier âgé de vingt deux ans et de Jeanne Guillot
cultivatrice âgée de vingt six ans; mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Seignan.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Elodie Sabotier, âgé de quarante
huit ans. Second témoin Jacques Moussard propriétaire
âgé de quatre vingt ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous après lecture et non le
déclarant qui a été né l'avoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castaret, maire de l'Antré de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Moussard
J. M. Castaret

Du dix neuf Décembre mil huit cent soixante
trois à onze heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne Rigolle, née ce jour
à onze heures du matin au lieu de Penestun commune de

St André de Cubzac; fille légitime de
Guillaume Rigolle cultivateur âgé de quarante quatre
ans, et de Jeanne Rigout cultivateur âgé de quarante
deux ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu
de Penestun.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Roussier concubine de la mariée
âgé de soixante un ans. Second témoin Jean Roux propriétaire
âgé de quarante huit ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous après lecture et non le
déclarant qui a été né l'avoir.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel
Castaret, maire de l'Antré de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

J. M. Castaret

Du vingt quatre Décembre mil huit
cent soixante trois à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jean Vial Soubrane
né le vingt un de ce mois à huit heures du soir au
lieu de Penestun commune de l'Antré de Cubzac;

filz légitime de Jean Baptiste Vial Soubrane
marier, âgé de vingt six ans, et de Jeanne Lambert
sans profession, âgée de vingt six ans; mariés et
demeurant ensemble au dit lieu de Penestun.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Roussier concubine de la mariée
âgé de soixante un ans. Second

la Mariée, âgée de quarante
témoin Antoine Castaret Soubrane, âgé de quarante
deux ans, demeurant commun de Cubzac, et le
premier témoin à St André de Cubzac.

Sur la réquisition et présentation à nous faite
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent

acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabaret, maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Costant *SPONNEAU*
Thol Subram *g. B.*
S. M. Costant

Du vingt six Décembre mil huit cent soixante six à six heures du matin.

Acte de naissance de Jean Lacour né hier à cinq heures du soir au village du port de Plagne commune de St André de Cubzac, fils légitime de Pierre Lacour marié, âgé de trente un an, et de Catherine Rouillon leur profession, âgée de dix neuf an, mariés et demeurant ensemble au dit lieu du port de Plagne.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Damour de Sarrazin garde champêtre, âgé de cinquante neuf an. Second témoin Jean Roussau concubine de la Mairie, âgé de soixante un an, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation a été faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabaret, maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Lacour *formez*
S. M. Costant

N° 97

Du 27 D^{bre}

François

Mention

Par acte en date du vingt six mil huit cent soixante six, enregistré les requêtes des naissances de la commune de St André de Cubzac, Jean Robert a reconnu pour son fils naturel, l'enfant désigné ci dessus, sous le nom de François.

Le Maire
S. M. Costant

22
Du vingt sept Décembre mil huit cent soixante six à deux heures du soir.

Acte de naissance de François né ce jour à deux heures du matin au bourg de St André de Cubzac, fils naturel de Jean Robert sans profession, âgé de quarante trois ans, demeurant au village de Pegrebadé commune de St André de Cubzac, et de son inconnu.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Roussau concubine de la Mairie, âgé de soixante un an. Second témoin Anton Cabaret boucher, âgé de quarante neuf an, demeurant commun de Saurat, et le premier témoin à St André de Cubzac.

Sur la réquisition et présentation a été faite par Madame Genevieve sage femme âgée de trente six ans, nous avons rédigé le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Jean Michel Cabaret, maire de St André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Hoe. femme Genevieve Costant *formez*
S. M. Costant

N° 98

Du 28 D^{bre}

Jean Vacher

Du vingt huit Décembre mil huit cent soixante six à cinq heures du soir.

Acte de naissance de Jean Vacher né ce jour à sept heures du matin, au village de Casta commune de St André de Cubzac, fils légitime de Jean Vacher sabotier, âgé de quarante trois an et de Jeanne Perquis couturière, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Casta.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.

Décidé, à
 la Courne (Grande)
 le cinq décembre
 mil neuf cent qua-
 rante huit.
 Le dix sept septembre
 mil neuf cent quarante
 huit. Le Maire

Culures

Premier témoin Jean Rousseau Conseiller
 de la Mairie âgé de soixante un ans. Second
 témoin Pierre Largeteau facteur, âgé de
 cinquante sept ans, habitant de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation à nous faite
 par le père de l'enfant, nous avons revêtu le présent
 acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
 et nous le déclarant qu'il est né sans violence.
 Contaté suivant la loi par nous Jean
 Michel Castanet, maire de St. André de Cubzac,
 faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 J. M. Castanet
 J. M. Castanet

Sept
 L. M. Castanet
 et un acte de
 reconnaissance
 J. M. Castanet

Nous et arrêté le présent
 registre des actes de naissances, contenant
 cinquante huit naissances, à jour tenu.
 un vicembre mil huit cent quarante
 huit au soir, par nous sousigné Jean
 Michel Castanet, maire de St. André
 de Cubzac.
 St. André le 31 Décembre 1866
 Approuvé par nous
 L. M. Castanet
 L. M. Castanet

Dect. de la Girone
 Arrondissement
 de Bordeaux
 Année
 1866

Table Alphabétique
 des actes de naissances de St. André de Cubzac

N°	N° de l'acte	Noms et prénoms	Date des actes
1	1	Argout Jacques	10 janvier 1866
2	16	Argout Jean	12 avril cf
3	26	Antoine (enfant naturel)	30 mai cf
4	41	Argout Anne	3 novembre cf
5	2	Bérard Joseph	18 janvier cf
6	4	Barbedette Anne	30 cf cf
7	19	Belluc Jean	20 avril cf
8	34	Bert Jean Alce	23 avril cf
9	56	Biais Elisabeth	12 7 ^{me} cf
10	49	Bellucard Marie Marguerite	17 9 ^{me} cf
11	57	Bérard Marguerite	28 avril cf
12	40	Camus Marie Magdelaine Marie	19 7 ^{me} cf
13	47	Charpentier Anne	13 9 ^{me} cf
14	6	Derige Suzanne Berthe Catherine	11 février cf
15	10	Dessaume Marie	24 mai cf
16	23	Diga Barthélemy	7 mai cf
17	53	Doris Marguerite	10 D ^{me} cf
18	53	Essia Marie	16 avril cf
19	14	Fournut Raymond	7 avril cf
20	51	Fabre Paul	13 juillet cf
21	41	Fouquet Jean	26 7 ^{me} cf
22	46	Fontenay Jean	11 9 ^{me} cf

23	17	François (enfant naturel)	27	D ^h 1166
24	7	Girard Jacques	19	février 4
25	9	Girard Estienne	18	Mars 4
26	27	Girault François	14	7 ^h 4
27	28	Gillet Estienne	17	4 4
28	32	Georges (enfant naturel)	24	Octobre 4
29	24	Jean Michel	11	Mai 4
30	11	Labaum Marie Esther	26	Mars 4
31	13	Lafargue Catherine	31	Mars 4
32	11	Lebureau Jean Baptiste (reconnu par son)	16	Avril 4
33	20	Largeteau Pierre	21	Avril 4
34	16	Lacour Jean	26	D ^h 4
35	1	Marchais Marguerite	10	Février 4
36	17	Martin Louis Catherine Corali	13	Avril 4
37	21	Macaire Jean	23	4 4
38	13	Massol Pierre	2	9 ^h 4
39	12	Monestes Jean	4	D ^h 4
40	22	Mauvet Marie Apollonie	1 ^{re}	Mai 4
41	10	Nadeau Antoine	21	9 ^h 4
42	12	Olier Marie	29	Mars 4
43	15	Petit Marie	11	Avril 4
44	25	Pièce Jeanne	23	Mai 4
45	19	Peyroulet François	1	juillet 4
46	32	Pothier Pierre	14	juillet 4
47	3	Requillet Marie Jeanne Valérie	28	Janvier 4
48	11	Robert François	1 ^{re}	D ^h 4
49	14	Rigolle Jeanne	19	D ^h 4

50	30	Seurin Marie	24	juillet 1166
51	39	Sivie Charles	17	7 ^h 4
52	18	Soullignac Jean	17	9 ^h 4
53	8	Vidonnau Amélie Léonie	9	Mars 4
54	27	Verdon Paul	1 ^{re}	juin 4
55	28	Viguie Chiodas	26	4 4
56	45	Vincendeau Marie	4	9 ^h 4
57	17	Vial Soubram Jean	24	D ^h 4
58	18	Vacher Jeanne	23	4 4

Clouet arrêté la présente table, ce
jour sept janvier mil huit cent soixante sept,
Comprimant cinquante sept acte de naissances
et un acte de reconnaissance, par nous
Sousigné Jean Michel Castanet, maire de
St André d'Eschare.

J. M. Castanet